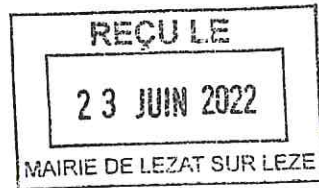


LA PRÉSIDENTE

Varilhes, le vendredi 17 juin 2022



Monsieur Le Maire
MAIRIE LEZAT-SUR-LEZE
Place de l'Hôtel-de-Ville
09210 LEZAT-SUR-LEZE

Monsieur Le Maire,

Après le territoire de l'ancien Pays de Foix et celui de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, le SMECTOM du Plantaurel poursuit ses campagnes de déploiement de bacs individuels « emballages » en cette fin d'année 2022.

Pour accompagner les usager·es dans les nouveaux gestes de tri avec l'extension des consignes à l'ensemble des emballages plastiques, nous allons équiper les foyers en bacs individuels à couvercles jaunes. L'objectif de cette opération est de poursuivre l'effort engagé pour réduire les tonnages de déchets enfouis dans notre ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de MANSES.

La mise en place de ces nouvelles modalités de collecte et l'extension des consignes de tri font apparaître des premiers bilans très encourageants. Nous observons, après six mois d'exploitation, une diminution de 24% des OMr et une augmentation de 48% des emballages collectés sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Pays de Foix.

Du 12 au 24 septembre 2022, une campagne de dotation en bacs individuels pour les emballages se tiendra dans les locaux du SMECTOM au FOSSAT (bâtiment de la CCAL), pour les 27 communes de la Communauté de communes de l'Arize-Lèze. Plus de 3 500 usager·es sont attendu·es pour retirer leurs bacs, s'équiper d'un composteur individuel et bénéficier de conseils pour réduire ses déchets au quotidien.

Dans les secteurs où la dotation en bacs individuels n'est techniquement pas possible, en pied d'immeuble où dans certains centres-bourgs par exemple, de nouveaux conteneurs collectifs emballages seront installés. Des solutions personnalisées et adaptées à chaque situation particulière seront mises en place. Simultanément à ces implantations et campagnes de sensibilisation, les résident·es des habitats collectifs seront rencontré·es et accompagné·es dans leur geste de tri.

Les nouvelles tournées interviendront à compter 09 janvier 2023, les sacs jaunes ne seront plus collectés sur l'ensemble du territoire « Collecte » du SMECTOM, remplacés par les bacs jaunes ou, pour l'habitat collectif et de centre-bourg, par des points d'apport volontaire.

Les bacs individuels jaunes « emballages » seront collectés une semaine sur deux sur toutes les communes. Les bacs individuels OMr seront également collectés tous les 15 jours pour les communes de moins de 2 000 habitant·es et toutes les semaines pour celles dont la population est supérieure à 2 000 habitant·es.